



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID 19

Rodez, le 12/08/2020

Rappel des mesures et nouvelles actions de prévention

La Préfète de l'Aveyron rappelle que le virus est toujours présent en Aveyron. Elle fait appel au civisme de nos concitoyens qui ne doit pas se relâcher pendant les vacances et qui reste la meilleure des préventions contre une dissémination du virus.

La Préfète de l'Aveyron dénonce fermement certains comportements inadaptés, qui vont à l'encontre des mesures sanitaires décrétées par le gouvernement pour résoudre la situation épidémique inédite que nous traversons et rappelle toute l'importance des gestes barrières.

Afin d'éviter une autre période de confinement, il est nécessaire de développer une acculturation de ces nouveaux réflexes pour apprendre à vivre avec le virus tout en se protégeant les uns les autres et ainsi pouvoir mener une vie normale.

Elle appelle donc chacun de nous à la plus grande prudence dans le cadre privé, en particulier pour l'organisation de soirées familiales ou amicales en cette période estivale mais qui sont bien sûr des lieux potentiels de dissémination du virus.

Le civisme, qui ne doit pas se relâcher pendant l'été, reste la meilleure des préventions si nous voulons que la vie puisse reprendre ses droits en toute sécurité.

Par ailleurs et afin d'assurer la sécurité des personnes, la Préfète en accord avec les maires concernés, vient de signer 3 arrêtés portant obligation du port du masque pour toute personne de onze ans ou plus en extérieur :

- à Conques-en-Rouergue sur la place du parvis,
- à Espalion dans plusieurs rues du centre-ville, couvrant entre autre le marché,
- à Saint-Affrique pour le marché de plein vent.

Un autre arrêté a également été pris imposant le port du masque sur l'ensemble des marchés dits « de pays », « nocturnes », « de producteurs », ou « paysans », ces derniers étant particulièrement fréquentés.

Les forces de l'ordre sont mobilisées pour faire respecter ces arrêtés ainsi que l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur. Des contrôles sont réalisés et continueront de l'être.

Pour plus d'informations, les arrêtés sont consultables dans les mairies concernées et sur le site de la préfecture : www.aveyron.gouv.fr.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

